

## ARRÊTÉS DU MAIRE N°2023 - 113

**OBJET : UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT INTERDITE**

Le Maire de La Saulce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour protéger la pelouse du terrain de foot municipal et compte tenu des récentes intempéries il y a lieu d'interdire la pratique de sport sur le terrain.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le stade municipal ne devra pas être utilisé à compter du vendredi 3 novembre 2023 jusqu'au Dimanche 5 novembre 2023 inclus, afin de protéger sa pelouse, en raison des conditions météorologiques.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Président du District de Football et du Président du club de La Saulce.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et à la porte du stade.

Fait à .LA SAULCE, le 2 novembre 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



**Bernard LONG**